

Règles de fonctionnement de la CLE du SAGE Scarpe aval (2020)



Les présentes règles de fonctionnement précisent les dispositions de mise en œuvre de la CLE du SAGE Scarpe aval. Elles ont été adoptées par les membres de la CLE, selon les règles énoncées ci-dessous, lors de la séance plénière de la CLE du 25 février 2016, elles ont été modifiées en leur article 3.2. par les membres de la CLE en séance plénière du 03 décembre 2020.

Auteurs du document : Secrétariat technique de la CLE du SAGE Scarpe aval

Diffuseur des métadonnées : Office International de l'Eau (métadonnées)

Mots clés : Planification/Plans de gestion/Outils de gestion participative, Règles de fonctionnement de la CLE (bureau, commission, ...), Commission locale de l'eau, gestion locale de l'eau

Thème (issu du Text Mining) : ENVIRONNEMENT

Date : 2020-12-03

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : gesteau-183287

Langue : Français

Télécharger les documents :

https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/2020-regles%20de%20fntCLE.pdf

Commune : ABSCON (59002), AIX (59004), ANHIERS (59007), ANICHE (59008), AUBERCHICOURT (59024), AUBRY-DU-HAINAUT (59027), AUCHY-LEZ-ORCHIES (59029), BACHY (59042), BELLAING (59064), BERSÉE (59071), BEUVRY-LA-FORÊT (59080), BOUSIGNIES (59100), BOUVIGNIES (59105), BRILLON (59109), BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES (59113), BRUILLE-SAINT-AMAND (59114), CHÂTEAU-L'ABBAYE (59144), COUTICHES (59158), DECHY (59170), DOUAI (59178), ÉCAILLON (59185), ÉMERCHICOURT (59192), ERCHIN (59199), ERRE (59203), FAUMONT (59222), FENAIN (59227), FLINES-LEZ-RACHES (59239), GUESNAIN (59276), HASNON (59284), HAVELUY (59292), HÉLESME (59297), HÉRIN (59302), HORNAING (59314), LALLAING (59327), LANDAS (59330), LECELLES (59335), LEWARDE (59345), LOFFRE (59354), MARCHIENNES (59375), MASNY (59390), MAULDE (59393), MILLONFOSSE (59403), MONCHEAUX (59408), MONCHECOURT (59409), MONS-EN-PÉVÈLE (59411), MONTIGNY-EN-OSTREVENT (59414), MORTAGNE-DU-NORD (59418), MOUCHIN (59419), NIVELLE (59434), NOMAIN (59435), OISY (59446), ORCHIES (59449), PECQUENCOURT (59456), PETITE-FORÊT (59459), RÂCHES (59486), RAIMBEAUCOURT (59489), RAISMES (59491), RIEULAY (59501), ROOST-WARENDIN (59509), ROSULT (59511), ROUCOURT (59513), RUMEGIES (59519), SAINT-AMAND-LES-EAUX (59526), SAMÉON (59551), SARS-ET-ROSIÈRES (59554), SIN-LE-NOBLE (59569), SOMAIN (59574), THUN-SAINT-AMAND (59594), TILLOY-LEZ-MARCHIENNES (59596), VILLERS-AU-TERTRE (59620), VRED (59629), WALLERS (59632), WANDIGNIES-HAMAGE (59637), WARLAING (59642), WAZIERS (59654)

Département : NORD (59)

Région : NORD-PAS-DE-CALAIS (31)

Masse d'eau : ESCAUT CANALISÉ (AR20B), SCARPE CANALISÉE (AR48A), DÉRIVATION DE LA SCARPE (AR48B), CANAL DE JONCTION A DOUAI ENTRE LA SCARPE CANALISÉE ET LA DÉRIVATION DE LA SCARPE (AR48C), SCARPE CANALISÉE AVAL (AR49), MARQUE (AR34), CANAL DE LA DEULE (AR17A), Craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée (AG006), Craie de la vallée de la Deûle (AG003), Craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée (AG006), Craie du Valenciennais (AG007), Calcaire Carbonifère de Roubaix-Tourcoing (AG015), MARE A GORIAUX (AL02)

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/regles-de-fonctionnement-de-la-cle-du-sage>



Ce portail, créé et géré par l'Office International de l'Eau (OIEau), est géré avec l'appui de l'Office français de la biodiversité (OFB)

